

Date de convocation : 29 janvier 2025



MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le deux février à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 10 - Votants : 11

Etaient présents, M. FATACCIOLI Loïc, Mme NADAL Karine, M. REVERSAT Jean, M Bernard BRIDIER, Mme PEYRARD Corinne, M. FOURNIER Luc, M JOSEPH Xavier, Mme GOLENDORF Yolande, M. TALTAVULL Emmanuel, Mme JEANJEAN Régine,

Procuration :

M. MARTINEZ Lionel (M. TALTAVULL)

Absents excusés : Mme MAYEN Claudine, M. MARTINEZ Lionel, Mme BLANCHARD Sandrine, M. DRUT Nicolas, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. FUMANAL André, M. ROUS Alain.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

7.10 Scolarité : Convention pour l'organisation de la natation scolaire dans les équipements sportifs de Montpellier Méditerranée Métropole

Rapporteur : M Loïc Fataccioli, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code du sport et les textes réglementaires relatifs à l'enseignement de la natation scolaire ;

Vu les circulaires et notes de service du ministère de l'Éducation nationale relatives à l'encadrement des activités physiques et sportives, et plus particulièrement à l'enseignement de la natation ;

Vu la délibération du Conseil de Montpellier Méditerranée Métropole régissant les conditions générales d'organisation de la natation scolaire dans les équipements sportifs métropolitains ;

Considérant que l'apprentissage de la natation constitue un enjeu majeur de sécurité publique et un objectif prioritaire du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;

Considérant la nécessité pour la commune de Boisseron de permettre aux élèves de l'école communale de bénéficier de conditions d'enseignement adaptées, sécurisées et conformes à la réglementation en vigueur ;

Considérant que Montpellier Méditerranée Métropole met à disposition ses équipements sportifs, son matériel et son personnel qualifié afin de permettre la mise en œuvre de cet enseignement ;

Considérant qu'il convient de formaliser ce partenariat par une convention tripartite conclue entre l'Éducation nationale, Montpellier Méditerranée Métropole et la commune de Boisseron,

définissant les objectifs, les modalités d'intervention, les responsabilités de chacune des parties ;

Considérant que ladite convention est conclue pour l'année scolaire 2025-2026 ;

M le Maire explique que l'apprentissage de la natation scolaire constitue une priorité nationale, tant au regard de la sécurité des élèves que des objectifs fixés par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il s'inscrit pleinement dans les missions de l'Éducation nationale et dans les politiques publiques de prévention des risques liés à l'eau.

Afin de permettre aux élèves de l'école de Boisseron de bénéficier d'un enseignement de la natation dans des conditions pédagogiques et sécuritaires conformes à la réglementation en vigueur, il est nécessaire de formaliser un partenariat entre les différents acteurs concernés.

La convention soumise à l'approbation du Conseil municipal est une convention tripartite conclue entre l'Éducation nationale (circonscription de Castelnau-le-Lez), Montpellier Méditerranée Métropole, la commune de Boisseron.

Elle a pour objet de définir les **modalités d'organisation de la natation scolaire** pour l'année scolaire **2025-2026**, au bénéfice des élèves de l'école communale.

M le Maire confirme que 9 séances sont prévues pour les CP et CE1 de l'école élémentaire de Boisseron. Le coût total s'élève à 837€.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité et :

- **Approuve** la convention tripartite relative à l'organisation de la natation scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 ;

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présentes
Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI



Signature of Loïc Fataccioli, Mayor of Boisseron, next to the official blue circular seal of the Municipality of Boisseron (Hérault).

Secrétaire de séance, Yolande Golendorf



Signature of Yolande Golendorf, Secretary of the meeting, next to the official blue circular seal of the Municipality of Boisseron (Hérault).